



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le **05 FEV. 2025**

ID : 057-245700695-20250129-D2025_07_SI-AR

DECISION 2022-07

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation d'ouvrage routier afin de créer le raccordement de la voie bleue (V50) sur les communes de Haute-Kontz et Contz-les-Bains pour assurer la sécurité des usagers.

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché d'études géotechniques G2 AVP « Route Départementale n° 64 de Haute-Kontz à Contz-les-Bains » est conclu avec l'entreprise Fondasol, 17 rue Charles picard – Z.I Jonquières à 57365 ENNERY, pour un montant de : 24 950,00 € H.T. (Vingt-quatre mille neuf cent cinquante Euros H.T.). Soit un montant total de : 29 940,00 € T.T.C. (Vingt-neuf mille neuf cent quarante Euros T.T.C)

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 29 janvier 2025

Le Président
Michel PAQUET

